



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 029 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 14 avril 2005

—
Président

L'honorable Don Boudria

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 14 avril 2005

•(1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.)): La séance est ouverte.

Chers collègues, nous nous réunissons ce matin conformément au paragraphe 81(4) du Règlement pour examiner le Budget principal des dépenses de 2005-2006, crédit 5, Chambre des communes, sous la rubrique Parlement, renvoyé au comité le vendredi 25 février 2005.

Notre témoin de ce matin est, évidemment, le Président de la Chambre, l'honorable Peter Milliken.

Monsieur le président, bienvenue au comité. Je n'ai pas souvent l'occasion de présider une réunion où le Président de la Chambre des communes prend la parole, alors que c'est moi le président de séance. En fait, je pense même que cela ne m'est jamais arrivé. Nous souhaitons donc la bienvenue à vous-même, au greffier de la Chambre, ainsi que son adjoint, et bien entendu, M. Desroches et tous les autres qui vous accompagnent ce matin.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

L'hon. Peter Milliken (Président, Chambre des communes): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin. Cela fait un bon moment que je n'ai pas comparu devant un comité, alors je suis d'autant plus content d'être là.

J'ai quelques remarques liminaires à vous faire pour présenter nos prévisions budgétaires, puisque c'est le sujet de la réunion d'aujourd'hui. Tout cela est un peu technique et comme les chiffres ne sont pas tellement mon fort, je préfère, si cela ne vous ennuie pas, m'en tenir au texte de mon exposé et vous présenter un aperçu général du Budget des dépenses, en espérant que cette information vous sera utile ainsi qu'à tous les membres du comité.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter du Budget principal des dépenses de 2005-2006 de la Chambre des communes. Le 22 novembre 2004, le Bureau de régie interne a approuvé le Budget principal des dépenses de 2005-2006 fixé à 383 220 690 \$, ce qui représente une augmentation de 10,6 p. 100 pour l'exercice financier 2004-2005. Ce budget a été déposé le 25 février 2005.

La ventilation des dépenses pour le prochain exercice comprend 233 904 510 \$ pour les dépenses liées aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre et 149 316 180 \$ pour les services d'Administration de la Chambre. Les augmentations approuvées pour 2005-2006 totalisent 43 177 917 \$. J'aimerais donner un bref aperçu de certaines des augmentations approuvées pour l'exercice à venir.

[Français]

L'élection générale a entraîné des besoins additionnels en financement de 4 816 521 \$ pour 2005-2006. Après les dernières élections, la Chambre a accueilli pour la première fois 308 députés.

Des fonds supplémentaires ont été prévus pour le traitement des sept députés additionnels ainsi que pour le budget de bureau de ces députés. Les fonds couvriront aussi les déplacements effectués sous le régime de points de déplacements et les coûts additionnels liés à l'augmentation du soutien accordé aux députés. L'élection a également entraîné une augmentation du nombre de circonscriptions admissibles au supplément par électeur.

Comme vous le savez, des ajustements ont été apportés au budget de bureau des députés et au budget de bureau des agents supérieurs de la Chambre et des titulaires de présidence. Les hausses de budget totalisent 15 250 726 \$ pour 2005-2006. Les augmentations du budget de bureau des députés sont nécessaires pour absorber les frais d'exploitation additionnels reliés aux coûts d'occupation, de même que les coûts relatifs à l'embauche de personnel supplémentaire pour répondre aux besoins croissants des électeurs. Les augmentations du budget de bureau des agents supérieurs de la Chambre découlent des ajustements budgétaires approuvés par le Bureau de régie interne et les partis politiques pour les bureaux de recherche, les bureaux des chefs de parti et les autres agents supérieurs de la Chambre. L'indemnité de session et le traitement des députés et des agents supérieurs de la Chambre ont également été augmentés de 1,3 p. 100.

•(1110)

[Traduction]

L'Administration de la Chambre améliore constamment les services offerts aux députés, et l'exercice 2005-2006 ne fait pas exception.

Le travail des députés évolue, tout comme la technologie nécessaire à son accomplissement. Les demandes des électeurs vont en croissant, ainsi que le besoin que les bureaux de circonscription additionnels soient branchés à notre réseau. Le réseau de communications haute vitesse destiné aux bureaux de circonscription additionnels répondra à ce besoin, pour un total de 504 000 \$. L'Administration de la Chambre aura besoin de 716 633 \$ pour poursuivre l'implantation d'un programme mobile et portatif d'accès aux données destiné aux députés utilisant la technologie Blackberry.

Toujours du côté de la technologie, un montant de 473 600 \$ sera nécessaire pour remplacer des serveurs et un montant de 585 990 \$ pour les coûts permanents, afin d'exploiter et de soutenir l'infrastructure technologique renouvelée qui a été mise en application à la Chambre et dans les salles de comité, ainsi que dans les nouveaux bureaux du 181 rue Queen.

[Français]

L'Administration de la Chambre a pour mandat d'appuyer les députés dans tous les aspects de leur mission. Cela implique également d'appuyer l'institution dans son ensemble. Par exemple, l'Administration de la Chambre doit s'adapter aux changements afin de continuer à fournir au Bureau un niveau d'assurance qui se veut objectif et approprié, permettant à l'organisation d'atteindre ses objectifs et de gérer les risques de façon adéquate. L'Administration de la Chambre investira 499 229 \$ additionnels dans l'évaluation et la vérification, de même que dans l'examen de l'assurance de la qualité des opérations financières et des états financiers.

Le travail des comités et des associations nécessite des fonds additionnels de 5 405 200 \$. Ces fonds sont destinés notamment à la création de l'Association parlementaire Canada-Afrique et à l'augmentation du budget des échanges parlementaires. De plus, un montant de 1 179 600 \$ est prévu pour financer les nouveaux comités permanents, l'accroissement des activités parlementaires et la mise en oeuvre des recommandations du comité sur la modernisation.

Depuis 2002, trois nouveaux comités permanents ont été créés: le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le Comité permanent de la condition féminine et le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Ces trois comités, de même que la charge de travail de deux importants comités permanents, exigent un plus grand nombre de greffiers à la procédure et d'adjoints de comité ainsi qu'un appui logistique accru.

Pour appuyer le travail des comités, des fonds supplémentaires de 2 750 000 \$ seront affectés au Comité de liaison. De plus, un montant de un million de dollars sera utilisé pour mettre sur pied, pour une période de deux ans, un projet-pilote de centre d'expertise dans le but de fournir une aide non partisane aux comités qui désirent étudier en profondeur le budget des dépenses de ministères, les Rapports sur les plans et les priorités et les Rapports sur le rendement.

[Traduction]

Le rôle de l'Administration de la Chambre est de répondre efficacement aux demandes et aux exigences des députés. Nous comptons tous, jour après jour, sur le professionnalisme de l'équipe de l'Administration de la Chambre. Il est donc de la responsabilité de la Chambre, en tant qu'employeur, de récompenser ses employés de façon équitable.

L'Administration de la Chambre a mis en place un système de classification moderne afin de s'en assurer. En étant évalués à partir des mêmes critères, les postes similaires seront rémunérés à partir des mêmes barèmes de rémunération. Le Bureau a également signé plusieurs conventions collectives dans lesquelles un nouveau système de classification a été appliqué. Le coût des négociations collectives et du Programme de renouvellement de la classification s'élève à 14 724 010 \$ pour 2005-2006 et les années antérieures.

On note aussi plusieurs réductions de coûts dans le Budget principal des dépenses, pour un total de 6 520 071 \$. Ces réductions sont liées en grande partie aux initiatives qui ont été menées à bonne fin, telles que le remplacement des systèmes informatiques et d'équipement. On note également une réduction liée aux coûts des régimes de prestations aux employés et des régimes de pension des députés.

Il s'agit là d'un bref aperçu des augmentations et des réductions de dépenses pour l'année à venir. Nous continuerons à voir se transformer, dans l'année à venir, notre rôle de député. L'Adminis-

tration de la Chambre, quant à elle, continuera à planifier ces changements et à y répondre.

Avec ce Budget principal des dépenses, l'Administration de la Chambre démontre encore une fois son engagement vis-à-vis des députés et du bon fonctionnement de cette institution.

• (1115)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur le Président, de votre exposé sur les prévisions budgétaires.

Qui veut poser les premières questions? J'ai une question, mais je ne veux pas la poser avant que mes collègues aient posé les leurs.

Monsieur Nicholson.

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Merci beaucoup.

Merci, monsieur Milliken, et M. Corbett, et à tous ceux qui travaillent si fort pour nous. Merci de votre présence devant le comité ce matin.

Je pense qu'on peut dire qu'on a fait beaucoup de progrès. J'écoutais ce que vous disiez à propos des progrès technologiques. Le Président se souviendra certainement de l'époque où nous n'avions même pas de télécopieurs dans nos bureaux, quand nous sommes arrivés au Parlement en 1984. Nous avons donc fait énormément de progrès, et ces progrès ont grandement profité aux députés.

En parlant de la technologie, vous nous avez indiqué que certaines dépenses seront engagées pour de nouvelles installations au 181 rue Queen. De quel bâtiment s'agit-il? Je devrais le savoir. Peut-être pourriez-vous commencer par le donner ce renseignement-là?

M. William Corbett (Greffier de la Chambre): Monsieur Nicholson, 181 rue Queen est l'adresse du bâtiment qu'on connaît surtout, du côté de la rue Sparks, comme étant le bâtiment de la Société Radio-Canada, dont nous occupons plusieurs étages au-dessus des locaux de la SRC.

L'hon. Rob Nicholson: Il y aura certainement des rénovations à faire, étant donné que les bureaux des députés et les installations que nous avons à l'édifice de l'Ouest devront être déménagés. Je crois aussi savoir que des salles de comité seront disponibles dans le bâtiment à La Promenade. C'est ça?

L'hon. Peter Milliken: Je crois bien que c'est ça qui est prévu. Je ne pense pas que les plans et devis finaux soient tout à fait prêts encore, mais à mon avis, il devrait y en avoir. De toute façon, il était prévu qu'on garde certaines salles de comité à l'édifice de l'Ouest.

L'hon. Rob Nicholson: Votre budget inclut-il les dépenses que pourraient entraîner certains changements ou le déménagement de certaines installations à l'édifice de l'Ouest ou à La Promenade?

L'hon. Peter Milliken: Non.

L'hon. Rob Nicholson: Ah, bon.

L'hon. Peter Milliken: Ces dépenses seront à la charge du ministère des Travaux publics, de toute façon, puisque c'est ce dernier qui est propriétaire des bâtiments en question. Nous ne sommes que des locataires.

L'hon. Rob Nicholson: Les petits autobus verts qui nous déplacent d'un lieu à l'autre sur la Colline, relèvent-ils du ministère des Travaux publics, ou plutôt de la Chambre?

L'hon. Peter Milliken: Non, ça c'est un service que nous assurons sur la Colline.

L'hon. Rob Nicholson: Qui est payé à partir de notre budget?

Je constate que nous avons de nouveaux autobus, et de nouvelles technologies. Ces éléments sont-ils inclus dans votre budget?

L'hon. Peter Milliken: Oui.

L'hon. Rob Nicholson: Avez-vous eu des échos au sujet des autobus, et notamment la possibilité qu'il conviendrait peut-être d'en ajouter un ou deux pour faire le circuit? Il me semble que le circuit est justement plus long qu'il ne l'était autrefois, du moins la dernière fois que j'étais là. Je me demande si vous avez augmenté en conséquence le nombre d'autobus qui circulent, ou est-ce simplement que je deviens plus impatient en attendant l'arrivée de l'autobus?

L'hon. Peter Milliken: Il y a peut-être plus d'autobus. Mais il est possible qu'ils ne soient pas tous en service.

Mme Audrey O'Brien (sous-greffier, Chambre des communes): Non, nous n'avons pas récemment augmenté le nombre d'autobus qui font le circuit, mais nous sommes certainement disposés à examiner la charge actuelle. La loi de Murphy veut que chaque fois qu'on veut prendre l'autobus, on attend et on attend, et puis finalement il y en a deux qui arrivent. C'est un peu comme la vie. Nous examinons la situation, surtout à cause de l'ajout du bâtiment de Justice Canada, pour nous assurer que les délais sont appropriés. Nous étions d'avis que le parc actuel était suffisant, mais nous pouvons certainement suivre de près la situation pour voir dans quelle mesure il permet de répondre aux besoins des députés.

• (1120)

L'hon. Rob Nicholson: Je me suis souvent demandé si vous opteriez un jour pour un système comme celui que j'ai connu à un moment donné. Je travaillais à bord des autobus touristiques qui passent dans le parc des chutes du Niagara, et pour coordonner les départs et les arrivées, nous nous servions de walkie-talkies pour que ces derniers soient correctement espacés. J'imagine qu'un jour, vous voudrez peut-être adopter un tel système.

Mme Audrey O'Brien: Il existe déjà un système de coordination. Il n'est peut-être pas parfait, mais nous cherchons constamment à l'améliorer.

L'hon. Rob Nicholson: C'est très bien. Merci.

Il y a une dernière chose que je voudrais mentionner—je sais que mes autres collègues veulent intervenir aussi—étant donné que je ne l'ai jamais oublié, et cela concerne les projecteurs de télévision de la Chambre des communes. Ils sont fixés au mur tout contre le beau bois de cette belle Chambre. Il y a 20 ans, quand j'ai demandé pourquoi nous ne pourrions pas avoir de beaux projecteurs qui seraient plus appropriés pour une belle Chambre, on m'a dit que c'est à ça que ressemblent les projecteurs de télévision. En 1984, j'avais un peu l'impression qu'on n'avait encore pas beaucoup progressé depuis que l'expérience avait commencé vers la fin des années 70. J'espère que pendant votre mandat, monsieur le Président, vous ferez un jour un appel d'offres pour que nous ayons de beaux projecteurs qui ont l'air d'être permanents, étant donné que la télévision est un aspect permanent du travail de la Chambre, et il serait normal que les projecteurs cadrent avec le décor. Ce n'est qu'une suggestion.

Merci pour tout ce que vous faites pour nous, merci, monsieur Corbett, et merci à tous vos collaborateurs.

L'hon. Peter Milliken: Merci, monsieur Nicholson. C'est un plaisir de pouvoir collaborer avec vous au Bureau de régie interne.

Le président: Madame Longfield.

L'hon. Judi Longfield (Whitby—Oshawa, Lib.): Merci.

Je voudrais revenir sur la question des nouveaux autobus. Je trouve que la hauteur du plafond n'est vraiment pas suffisante, et même si certains n'ont peut-être pas les mêmes problèmes que d'autres qui ont des bleus et des marques en raison de ce problème... De plus, si vous montez dans ces autobus, vous verrez qu'ils ont mis du rembourrage le long des barres du plafond, de sorte qu'on se fait moins mal si on se heurte en se levant. Mais j'aimerais que vous teniez compte de cela au moment de commander de nouveaux autobus, parce que je vous assure que quand vous vous cognez la tête le matin en montant dans l'autobus, ça commence très mal la journée.

De plus, pour revenir sur ce que disait M. Nicholson à propos de la Chambre, certains la comparent à un établissement sportif. Le jeu qui s'y déroule est intéressant. Mais dans la plupart des établissements sportifs que j'ai fréquentés, il y a toujours une horloge juste devant, afin que ceux qui jouent sachent combien de secondes ou de minutes il leur reste. J'ai toujours pensé que nous devrions envisager de faire la même chose. Je sais que le Président surveille de près l'heure, mais cela aiderait peut-être tout le monde de savoir qu'on n'a qu'un certain temps pour dire ce qu'on a à dire et si on voyait l'horloge en face...

Le président: Madame Longfield, il faudrait que le comité fasse une recommandation au Président dans ce sens, et nous ne l'avons pas fait.

L'hon. Judi Longfield: Oui, je le sais, mais j'en parle aujourd'hui pour que le comité envisage peut-être de faire une telle recommandation, puisqu'on en discute.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser au Président?

L'hon. Judi Longfield: Non, je pense bien avoir parlé des éléments qui m'intéressent pour le moment.

L'hon. Peter Milliken: Je n'ai jamais connu ce problème dans les autobus, mais sans doute à cause de ma taille; c'est ça l'explication. De plus, je ne monte pas dans les autobus très souvent. Mais il m'arrive de prendre l'autobus. L'autre jour, je suis monté dans l'un des nouveaux autobus et, quand j'ai demandé au chauffeur pourquoi la poignée était différente, il m'a dit que c'était un nouvel autobus. Je ne savais même pas qu'on avait de nouveaux autobus. Disons que je ne prête pas tellement attention à ce genre de choses, et je m'excuse donc de ne pas avoir été au courant de ce problème. Mais je suis content que vous m'en parliez; je suis sûr que les gens qui sont chargés de cette question en tiendront compte...

L'hon. Judi Longfield: Et ce dont vous venez de parler par rapport à votre discussion avec nos chauffeurs, justement certains d'entre eux m'ont expliqué que la poignée... Ils ont du mal parce que leurs bras ne sont pas assez longs pour l'attraper; voilà autre chose qui semble poser problème. Plusieurs chauffeurs m'en ont parlé.

L'hon. Peter Milliken: Il ne m'a pas mentionné ce problème, mais c'était un nouvel autobus. Ils sont censés être plus sécuritaires.

Concernant votre deuxième point à propos de l'installation d'une horloge à la Chambre, il en a déjà été question. Quand j'étais au comité il y a plusieurs années, nous en avons parlé mais nous avons finalement décidé de ne pas le faire. Les membres craignaient que les députés se servent de la présence de cette horloge pour faire un compte à rebours chaque fois qu'un député avait la parole; autrement dit, au lieu de crier « Votre temps est écoulé ». ce serait plutôt « Cinq, quatre, trois... », etc. Nous étions d'avis que cela n'aiderait pas à faire régner le décorum à la Chambre.

J'essaie de donner des signaux aux députés, et je crois que mes collègues qui occupent également le fauteuil font de même, afin de leur indiquer qu'ils vont bientôt manquer de temps. Si les députés nous regardent, ils verront ces signaux; s'ils ne nous regardent pas, tant pis—ils ne seront pas prévenus.

Je suis sensible à ce que vous dites à propos de ce problème. J'ai déjà vu des horloges dans certaines Chambres, qui sont très visibles, avec la trotteuse et tout. Là où ils en ont, il n'y a pas de problème. Mais dans notre Chambre des communes, où les députés sont souvent agités et indisciplinés, comparativement à d'autres Chambres où personne ne parle pendant qu'un député a la parole, par exemple, on peut se demander si la réaction serait différente s'il y avait une horloge. Si le comité voulait bien faire une recommandation à ce sujet, je pense qu'on ferait le nécessaire pour y donner suite très rapidement.

• (1125)

Le président: Merci.

Monsieur Laframboise.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Le budget du commissaire à l'éthique est-il compris dans celui du Parlement ou est-ce un budget complètement séparé?

L'hon. Peter Milliken: Je crois que cela ne fait pas partie des crédits demandés par la Chambre en ce moment. Cependant, les propositions me sont soumises, en tant que Président de la Chambre, et je les transmets au Conseil du Trésor.

M. Mario Laframboise: Ce matin, lors d'une conversation, nous disions qu'il y avait eu un roulement de personnel au Bureau du commissaire à l'éthique parce que les employés de ce bureau, relevant du Parlement, n'avaient pas les mêmes traitements ou les mêmes avantages que les employés de la fonction publique. Je vois que vous voulez moderniser vos conventions collectives et reclassifier votre personnel.

M. William Corbett: Monsieur Laframboise, depuis le début, les employés du commissaire à l'éthique sont régis par la même loi que les employés du Parlement et non par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Cependant, le Bureau du commissaire à l'éthique a demandé à une compagnie privée de faire l'examen de sa structure de classification, et il a instauré pour ses employés une structure de classification semblable mais pas identique à la nôtre.

M. Mario Laframboise: Ces employés ne relèvent pas de vous même si le budget du Bureau du commissaire à l'éthique relève du Parlement. Vous n'avez pas à examiner le fonctionnement même du Bureau du commissaire à l'éthique.

M. William Corbett: Il est indépendant.

M. Mario Laframboise: Il est complètement indépendant. Vous ne vous occupez que du budget.

M. William Corbett: Monsieur Laframboise, nous fournissons au commissaire plusieurs des services offerts aux députés et à l'Administration de la Chambre, notamment le service postal. Nous sommes en train de conclure avec le commissaire une entente en vertu de laquelle il pourra bénéficier du système informatique de la Chambre des communes. Tout cela est facturé au commissaire. Nous fournissons ce service au commissaire, mais il le paye.

M. Mario Laframboise: En ce qui a trait à la modernisation de vos conventions collectives, vous dites que vous ferez une reclassification et que vous avez prévu de l'argent pour cela.

M. William Corbett: C'est déjà fait. Cela a été fait l'an passé, mais l'augmentation attribuable à la reclassification des employés et à la négociation des conventions collectives en vertu de ce système de classification renouvelé est imputée au budget de cette année.

• (1130)

M. Mario Laframboise: Parfait.

Dans un autre ordre d'idées, vous avez dit dans votre déclaration, monsieur le Président, qu'il y avait des dépenses additionnelles pour des circonscriptions admissibles au supplément par électeur, entre autres. Y a-t-il déjà eu de ces dépenses additionnelles ou si vous en prévoyez pour les circonscriptions qui ont une plus grande superficie depuis le redécoupage?

L'hon. Peter Milliken: Il y a des changements aux montants payés à chacun des députés, soit au montant de base, au montant pour la taille de la circonscription et au montant pour la population de la circonscription. Ces trois montants ont été augmentés. L'augmentation a été approuvée par le Bureau de régie interne il y a quelques mois. On a commencé à l'appliquer le 1^{er} avril, je crois, alors qu'il y a eu une autre augmentation.

M. Mario Laframboise: Vous savez sans doute qu'il y a encore des demandes, surtout une au Québec, pour la région de la Côte-Nord. Allez-vous réexaminer cette demande, ou si tout est terminé?

L'hon. Peter Milliken: Le Bureau de régie interne reçoit souvent des demandes de changement de taux. Vous devriez demander à votre représentant au Bureau de régie interne de soulever cette question. S'il la soulève, nous la prendrons en considération.

M. Mario Laframboise: Mais il n'y a rien de prévu pour cela dans le budget que nous étudions aujourd'hui.

L'hon. Peter Milliken: Le montant demandé reflète le changement que nous avons déjà adopté. S'il y a d'autres changements pendant l'année, il y aura des budgets supplémentaires.

M. Mario Laframboise: Merci.

Le président: Monsieur Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président. Bonjour, monsieur le Président.

Vous parliez tout à l'heure de l'édifice de l'Ouest. J'aimerais savoir si des démarches ont été entreprises à cet égard. On est actuellement dans l'incertitude. Est-ce qu'on va entreprendre des travaux? Est-ce qu'il va y avoir une élection? Il y a des gens qui sortent de cet édifice parce qu'ils le jugent non sécuritaire. Il y en a qui ne veulent pas en sortir. Cet édifice est-il sécuritaire ou pas? Sur le plan de la santé et de la sécurité, il n'y a pas de place pour l'à-peu-près. Cet édifice est-il sécuritaire ou pas? S'il n'est pas sécuritaire, pourquoi ne pas agir maintenant? Des travaux ont été effectués au deuxième étage de l'édifice Wellington, où nous étions auparavant. Je crois que cet étage a été nettoyé et réparé, et on pourrait y déménager les bureaux des députés.

On entend toutes sortes de rumeurs. Est-ce qu'on déménage? Est-ce que ce sera au mois de septembre? Comme il s'agit de santé et de sécurité, s'il y a un problème dans cet édifice, on doit agir.

L'hon. Peter Milliken: Il y a toujours des rumeurs.

M. Yvon Godin: Vous êtes ici pour dissiper les rumeurs, monsieur le Président.

L'hon. Peter Milliken: Le Bureau de régie interne fera bientôt une annonce concernant tout cela. Nous effectuons en ce moment la planification des changements. Nous devons obtenir l'accord d'autres autorités sur ce dont nous avons discuté. Quand nous serons en mesure de faire une annonce à ce sujet, nous le ferons. Je suis presque certain que nous pourrions le faire avant la fin de la session, en juin. J'espère que ce sera possible de le faire en juin. Les discussions se poursuivent à cet égard. Il y a beaucoup à faire et beaucoup de questions en jeu, en plus de celle de la santé et de la sécurité. Nous avons décidé qu'il n'y aurait aucun déménagement pendant l'année 2005. Cela, c'est certain.

M. Yvon Godin: Pas en 2005. Ce sera donc à nous de faire venir les personnes responsables pour nous dire quel est l'état de l'édifice, parce que nous devrions en être informés. Si cet édifice n'était pas sécuritaire il y a un mois, pourquoi n'y aurait-il pas de déménagement en 2005? Quel est le problème, honnêtement?

M. William Corbett: Monsieur Godin, il y a plusieurs rumeurs et discussions, mais nous avons des rapports d'ingénieurs qui nous indiquent que l'édifice est sécuritaire aujourd'hui et qu'il n'y a aucun problème pour les députés et le personnel. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada teste l'air dans l'édifice tous les jours. Nous avons des plans pour assurer la continuité des opérations au cas où le moindre problème se présenterait.

• (1135)

M. Yvon Godin: Merci.

Mon autre question porte sur les autobus. Contrairement à Mme Longfield, la hauteur ne me pose aucun problème. Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas perdu mes cheveux dans le plafond de l'autobus. Je suis cependant inquiet pour le chauffeur qui est assis là du matin au soir. C'est regrettable, parce que je crois que la flotte d'autobus est presque entièrement achetée. Les chauffeurs m'ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés. C'est regrettable. On aurait dû consulter des personnes habituées à s'asseoir sur des sièges d'autobus pendant toute une journée avant d'acheter ces autobus. Le siège n'est pas adéquat pour eux. On a même enlevé le siège à air ajustable qu'il y avait et qui était plus confortable.

Vous parlez d'ouvrir la porte, monsieur le Président. Auparavant, il leur était plus facile de fermer la porte. Maintenant, ils doivent se tordre pour tirer cette porte. Il y a constamment des plaintes concernant les autobus. Je trouve regrettable qu'en 2005, alors qu'on parle d'ouverture et de travailler ensemble dans l'industrie, on n'ait pas, avant d'acheter ces autobus...

Personnellement, je n'ai pas de plainte à formuler. Je monte à bord de l'autobus à l'édifice de la Justice et il me faut cinq minutes pour me rendre au Parlement. Ce serait terrible que je m'en plaigne. Je me plains au nom de ceux qui travaillent dans ces autobus et qui y passent toute la journée. Ces gens ne sont pas confortables du tout. Ils n'ont pas été consultés. On aurait dû les amener chez un fabricant d'autobus pour leur en faire essayer. On est pris avec ces autobus qu'on vient d'acheter. Il y aurait des ajustements à faire.

J'ai travaillé longtemps dans l'industrie, dans le domaine de la santé et de la sécurité. Je vous donne un exemple. On travaillait à la mine Brunswick, sous terre. On ne conduisait pas des Cadillac, mais des *scoop trams*. On s'assurait que de bons sièges soient installés pour que le chauffeur n'arrive pas chez lui à la fin de la journée avec les reins cassés.

Je vous demande d'examiner sérieusement cette question. C'est une plainte formelle que je formule, parce que quasiment tous les chauffeurs d'autobus se plaignent de cela. Ils ne sont vraiment pas confortables dans les nouveaux autobus. Je pense qu'on devrait y voir.

Le président: Monsieur le Président ou madame O'Brien.

Mme Audrey O'Brien: Monsieur le président, M. Godin soulève des questions importantes. Vous n'êtes pas sans savoir que nous nous soucions de la santé et de la sécurité des travailleurs dans tout ce que nous faisons. Pour nous, c'est primordial.

M. Yvon Godin: Vous avez manqué le bateau dans ce cas-ci.

Le président: Monsieur Godin, on va laisser madame répondre.

Mme Audrey O'Brien: Je ne suis pas prête à dire qu'on a manqué le bateau dans ce cas-ci. Je sais pertinemment que certains problèmes ont été soulevés. Je pense notamment à la question de Mme Longfield sur la hauteur du plafond. Il est vrai qu'il y a eu un changement. Remarquez que c'est un dossier nouveau pour moi, mais je crois qu'il est important de noter qu'avant l'achat, un de ces autobus a circulé pendant près d'un an pour que les chauffeurs en testent différents aspects. Il n'était pas conduit par un chauffeur fantôme.

M. Yvon Godin: Il y avait des plaintes à l'époque. Ils se plaignaient déjà des autobus.

Mme Audrey O'Brien: J'admets que je n'en avais pas entendu parler. Cela dit, on va examiner cette question avec nos responsables de la santé et de la sécurité. Je sais pertinemment que les autobus respectent toutes les normes provinciales de santé et de sécurité. Tout le monde est-il satisfait de ces autobus? Évidemment non. Je sais néanmoins qu'ils répondent aux normes. C'est sûr.

Le président: D'accord.

On va y revenir.

• (1140)

M. Yvon Godin: On va revenir à la question des autobus.

Le président: On va y revenir. Nous avons tous entendu ces plaintes à propos des deux problèmes mentionnés.

M. William Corbett: Monsieur le président, permettez-moi de dire un dernier mot. Nos services de santé et de sécurité au travail peuvent mener une étude ergonomique. Soyez assurés que nous l'effectuerons.

M. Yvon Godin: C'est ce que je veux. Des ajustements peuvent être faits.

Le président: Merci.

Une lettre de confirmation du Président à ce comité serait appréciée. Merci.

L'hon. Peter Milliken: Oui, je vais vous envoyer une lettre.

Le président: J'aimerais poser deux questions, puis nous enchaînerons.

Vous avez fait allusion au dossier de l'édifice de l'Ouest. J'ai entendu dire hier que, contrairement à ce qu'avait dit Travaux publics et Services gouvernementaux, on ne déménagerait pas avant le milieu de 2006. L'édifice de la rue Sparks ne serait plus disponible, et nous ne pourrions pas déménager là en juin de cette année. Est-ce vrai?

L'hon. Peter Milliken: Le Bureau de régie interne a examiné cette question. Nous n'avons pas encore adopté un plan que nous voudrions rendre public à ce moment-ci. Nous avons décidé d'attendre les réponses des autres partenaires de ce projet avant d'annoncer nos plans. Si nous faisons dès maintenant des annonces, cela créerait des problèmes s'il y avait des changements plus tard.

Nous voulons rester muets sur ce point, probablement jusqu'à la fin de mai. Si toutes les autres autorités sont d'accord, nous annoncerons les dates. Tout sera bien arrangé, je crois. C'est l'idée. Nous n'avons pas encore obtenu l'accord de tous les autres. Quand nous l'aurons obtenu, nous serons en mesure de répondre à vos questions, monsieur le président.

Le président: Vous nous avez déjà annoncé une bonne nouvelle, à savoir qu'on ne déménagerait pas en 2005. C'est déjà une amélioration incroyable. J'étais loin d'être satisfait de la façon brusque dont on avait tenté de faire cela au début. Je suis très heureux qu'on retarde ce déménagement. C'est plus raisonnable.

J'ai une question au sujet des bureaux de comté des députés. Nous en avons tous et nous payons tous des primes d'assurance. La Chambre a-t-elle déjà examiné la possibilité d'acheter une assurance pour les bureaux de comté et d'en déduire le montant de chacun de nos budgets? Je crois que je débourse 1 400 \$ par année. Si on négociait d'un bloc pour les 308 bureaux de comté du pays, cela nous coûterait peut-être 200 \$ chacun et nous paierions tous la même prime. Actuellement, nous payons des primes différentes, selon l'humeur de la compagnie d'assurance, je suppose. Il doit y avoir moyen de réaliser des économies de groupe. Si on négociait une proposition globale qui vaudrait pour tous les parlementaires et que chacun payait tant, ne serait-ce pas plus facile?

L'hon. Peter Milliken: Monsieur le président, j'aimerais préciser deux choses. Tout d'abord, en ce qui concerne les remarques que vous avez faites sur un éventuel déménagement de l'édifice de l'Ouest, il est certain que lorsque la décision sera prête à être annoncée, les occupants de cet édifice seront les premiers à en être informés.

Le président: Ce sera le cas cette fois-ci, mais les choses ne se sont pas passées de cette façon la dernière fois.

L'hon. Peter Milliken: Oui, justement. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer. J'espère que je pourrai alors être présent. À mon avis, l'annonce est très importante, et nous ferons des arrangements en ce sens. Nous pouvons dès maintenant affirmer qu'il n'y aura pas de déménagement en 2005, sauf si une situation désastreuse se produit dans l'édifice de l'Ouest.

Ensuite, pour ce qui est des bureaux des députés, la situation varie beaucoup selon les députés. Quelques-uns sont assurés par le propriétaire de l'édifice. Dans certains cas, les dépenses d'assurance sont très minimales ou incluses dans le bail. Ce serait difficile pour la Chambre de prendre une mesure comme celle-là, mais si vos représentants au Bureau de régie interne soulèvent cette question, nous pourrions prendre cette dernière en considération et faire une enquête à ce sujet. Ce serait un peu difficile parce qu'il y a à cet égard beaucoup de situations différentes partout au pays.

●(1145)

Le président: Merci, monsieur le Président.

Madame Picard.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Merci, monsieur le président.

J'ai lu que l'Administration de la Chambre allait investir près de 500 000 \$ additionnels dans l'évaluation et la vérification, de même que dans l'examen de l'assurance de la qualité des opérations financières et des états financiers.

Est-ce que cela signifie que vous allez procéder à l'embauche de ressources humaines supplémentaires? Est-ce que cela concerne l'administration du budget des députés?

M. William Corbett: En effet, madame Picard, nous avons décidé d'embaucher quatre personnes additionnelles, non seulement dans la section de la vérification des comptes, mais aussi dans le groupe affecté à la revue et au contrôle financier. Ces gens soumettent nos projets à des évaluations de risque et autres processus du genre. Notre projet d'informatique en est un exemple.

Dans la foulée de l'examen des programmes de 1995, nous avons perdu des effectifs dans le domaine du contrôle financier. Ces gens ont pris une retraite anticipée, et il ne nous a pas été possible de les remplacer. Étant donné l'atmosphère qui prévaut maintenant, nous avons proposé à la régie d'augmenter les effectifs dans ce domaine. De cette façon, nous serions en mesure d'assurer à la régie que tout est en bonne et due forme.

Mme Pauline Picard: Je voudrais revenir à la question de M. Laframboise concernant le budget accordé au commissaire à l'éthique.

Si j'ai bien compris, le budget lui permettant d'administrer son bureau et de faire son travail proviendrait du Conseil du Trésor.

M. William Corbett: Ce n'est pas tout à fait clair, mais je vais essayer de vous expliquer la chose. Les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada, en vertu desquelles le poste de commissaire à l'éthique a été créé, prévoient que le commissaire et son bureau établissent un budget et que le budget de fonctionnement soit transmis chaque année au Président de la Chambre. La loi ne prévoit pas que celui-ci approuve le budget. Le Président de la Chambre agit seulement à titre d'agent: il transmet le budget directement au Conseil du Trésor, qui l'inclut dans le grand livre bleu, c'est-à-dire le budget principal du gouvernement. Il est intégré à la section « Parlement du Canada ». En fait, c'est le quatrième budget: il y a d'abord le budget du Sénat, celui de la Chambre des communes et celui de la Bibliothèque du Parlement. Le quatrième est celui du commissaire à l'éthique.

Mme Pauline Picard: Qui vérifie les états financiers du Bureau du commissaire à l'éthique?

M. William Corbett: Le bureau a son propre service de comptabilité et a l'obligation d'engager un vérificateur privé.

Mme Pauline Picard: Celui-ci est-il payé à même le budget du bureau?

M. William Corbett: Oui.

Mme Pauline Picard: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Longfield, vous avez la parole.

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Judi Longfield: Merci, monsieur le président.

Dans la partie du texte portant sur la technologie, vous dites qu'une dépense de 473 600 \$ devra être engagée pour remplacer les serveurs. À quelle fréquence, les serveurs et les moniteurs sont-ils remplacés dans les bureaux des députés? À quelle fréquence est-ce qu'on améliore ou change cet équipement?

Le président: Pourrait-on demander aux experts techniques de venir nous répondre...

M. William Corbett: Le cycle de vie de ce genre d'équipement est normalement d'environ quatre ou cinq ans. Voilà la durée utile prévue, et nous nous attendons à remplacer cet équipement tous les quatre ou cinq ans. Mais il n'y a pas de serveurs dans les bureaux des députés. Des serveurs sont de gros ordinateurs qui font marcher nos systèmes de courriel, etc. Il y a un certain nombre de serveurs qui sont situés dans un lieu central, c'est-à-dire dans la salle des serveurs située dans le nouveau bâtiment du 181 rue Queen.

L'hon. Judi Longfield: Donc, on parle d'une dépense de 473 000 \$, qui comprend tout cela? Est-ce que cette somme comprend la mise à niveau ou le remplacement des logiciels, ou est-ce que ce genre de dépense se trouve ailleurs?

M. William Corbett: Nous pourrions peut-être demander à M. Bard de répondre.

M. Louis Bard (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Monsieur le président, là nous parlons exclusivement des bureaux des députés et des ordinateurs qui s'y trouvent. Ces derniers sont normalement remplacés tous les deux ou trois ans. Nous avons essayé de faire en sorte que tout l'équipement soit remplacé dès l'ouverture d'une nouvelle législature, et c'est ce que nous avons fait l'an dernier.

Quant aux serveurs, les budgets prévus visent surtout à soutenir les activités du Parlement—c'est-à-dire les systèmes financiers, les services exclusifs, etc. La Chambre dispose à présent d'environ 400 serveurs d'entreprise situés dans deux lieux différents sur la colline du Parlement. Cette année, nous avons établi un plan de remplacement des immobilisations; par conséquent, nous remplaçons chaque année un certain nombre de serveurs dont le cycle de vie est de quatre ans.

L'hon. Judi Longfield: Donc, les ordinateurs personnels et les logiciels ne sont pas compris dans ce poste budgétaire. Où est-ce que nous pourrions trouver cette information?

M. Louis Bard: Nous avons un programme d'assurance qui comprend les logiciels utilisés dans les bureaux des députés. Il est renouvelé chaque année, et le budget de base prévoit certains crédits pour le remplacement et le soutien de ces logiciels.

L'hon. Judi Longfield: Mais c'est prélevé sur quel budget? Où, dans le Budget des dépenses, pourrais-je trouver cela?

M. Louis Bard: C'est prévu dans le budget pour les Services d'information.

M. William Corbett: Pourrais-je apporter une mise au point, monsieur le président? Ce dont nous parlons ce matin, ce sont les augmentations budgétaires pour 2005-2006...

L'hon. Judi Longfield: Donc, aucune augmentation n'est prévue pour ce poste-là.

M. William Corbett: ...alors que ce dont vous parle Louis Bard, c'est du budget de base qui fait partie du Budget principal de la Chambre des communes, et en vertu duquel les ordinateurs, les moniteurs, etc. dans les bureaux des députés sont remplacés tous les deux ou trois ans à la fin de leur vie utile; mais les crédits nécessaires y sont déjà prévus.

L'hon. Judi Longfield: Très bien. Merci pour cet éclaircissement.

Mon autre point concerne les comités et les associations. Encore une fois, je sais qu'il ne s'agit pas d'augmentation par rapport au budget de base. Mais il est question de fonds additionnels de 5 000 \$...non, ce n'est pas 5 000 \$. Il s'agit de 5 405 200 \$ de crédits additionnels, et ce pour les comités et les associations. Est-ce que cela comprend tous les autres fonds prévus pour le reste—c'est-à-dire les 1 790 000 \$ pour les nouveaux comités, la somme additionnelle donnée au Comité de liaison, et le 1 million de dollars pour le projet pilote portant sur les examens ministériels, et les prévisions budgétaire. Cela ne comprend donc pas tout cela? Ce sont...

Le premier chiffre est de 5 405 000 \$. Ça, c'est pour les comités et les associations, en plus du budget dont ils disposent déjà; mais pourriez-vous me dire si ce montant comprend la somme donnée au comité de liaison à la page suivante—la...?

Mme Audrey O'Brien: Non.

L'hon. Judi Longfield: Très bien. Dans ce cas, à quoi sont affectés les 5 405 000 \$? Il ne s'agit pas de l'augmentation que vous avez accordée au comité de liaison.

L'hon. Peter Milliken: Non, c'est pour le Conseil interparlementaire mixte. Le CIM a eu une augmentation.

L'hon. Judi Longfield: Et par rapport aux 5 millions de dollars, combien lui est affecté, monsieur le Président?

L'hon. Peter Milliken: Il faudrait que je retrouve la ventilation.

• (1155)

M. William Corbett: Nous avons augmenté le budget du comité de liaison et du Conseil interparlementaire mixte.

Le président: Pourriez-vous le dire pour que tout le monde vous entende? Des fois, je ne sais pas si vous parlez au président ou si vous parlez à l'ensemble du comité.

M. William Corbett: La somme de 5,4 millions de dollars dont il est question dans le texte que vous a lu tout à l'heure le Président comprend à la fois l'augmentation accordée au comité de liaison...

L'hon. Judi Longfield: Les 2,7 millions de dollars.

M. William Corbett: ...et celle accordée au Conseil interparlementaire mixte pour permettre la création d'associations additionnelles.

L'hon. Judi Longfield: Donc, ça fait environ...

M. William Corbett: De même que le budget du Président pour les échanges parlementaires.

L'hon. Judi Longfield: Donc, sur cette somme, 2,7 millions de dollars sont affectés au comité de liaison pour le fonctionnement des comités permanents, et 2,7 millions de dollars sont prévus pour les associations interparlementaires et le budget du Président?

Pour éviter que vous ayez à faire l'analyse maintenant, peut-être accepteriez-vous de nous faire parvenir la ventilation précise.

M. William Corbett: Nous allons essayer de faire parvenir au comité, par écrit, la ventilation précise de ce poste budgétaire. J'ai l'impression qu'il manque un petit élément, à savoir les crédits additionnels accordés à la Direction des comités pour soutenir le travail des trois nouveaux comités, mais je ne suis pas en mesure de vous dire tout de suite si ce montant y est compris ou non.

L'hon. Judi Longfield: Ce serait utile de disposer de cette information, pour les fins de notre examen du Budget principal de dépenses.

Le président: Très bien. Nous allons donc passer à une autre question.

Monsieur le Président.

L'hon. Peter Milliken: Je peux d'ores et déjà vous donner certains chiffres, monsieur le président. Le comité de liaison touchera 3 750 000 \$ de plus—c'est-à-dire que c'est bien ça le montant qui lui est affecté.

L'hon. Judi Longfield: Il s'agit donc des 2,7 millions de dollars, plus...

L'hon. Peter Milliken: Plus le 1 million de dollars. Oui.

Ensuite, le budget prévu pour les échanges parlementaires est augmenté de 468 600 \$. Ensuite, pour l'Association Canada-Afrique, le CIM disposera de la somme additionnelle de 7 000 \$.

Je suis en train de vérifier; là nous avons une liste. Ah, oui—il y a 1 179 600 \$ pour soutenir le travail des nouveaux comités permanents.

Le président: Très bien. De toute façon, vous allez nous faire parvenir cette information, monsieur le Président.

C'est à vous, monsieur Laframboise.

[Français]

M. Mario Laframboise: Parlons des millions de dollars supplémentaires que vous voulez investir dans un projet-pilote décentré d'expertise dans le but de fournir une aide non partisane. S'agit-il de consultants? Comment allez-vous fonctionner?

M. William Corbett: Je vais demander à Mme le sous-greffier, qui est chargée de ce projet, de vous répondre.

Mme Audrey O'Brien: Merci, monsieur le président.

Monsieur Laframboise, nous voulons mettre en place un centre d'expertise pour mieux aider les comités lors de l'examen des budgets des ministères et des agences. De plus, nous voulons faire en sorte qu'il soit possible pour les comités d'utiliser Internet pour faire de la recherche par l'entremise des réseaux électroniques s'ils veulent entamer des études de cette nature. De plus, le secrétariat a préparé les journaux. On a dû embaucher des gens pour qu'il soit possible d'envoyer des avis par voie électronique.

M. Mario Laframboise: Vous avez parlé de fournir une aide non partisane. S'agit-il de personnel qui était déjà à votre emploi?

M. William Corbett: Au départ, l'idée était d'embaucher des consultants de haut niveau par le truchement de la Bibliothèque du Parlement, mais aussi de conclure une entente en vertu de laquelle des gens du Bureau du vérificateur général du Canada seraient détachés.

Mme Audrey O'Brien: De plus, on a dû embaucher trois nouveaux greffiers de comité et trois nouveaux adjoints pour desservir ces gens. C'est du personnel supplémentaire qui a été embauché par la Direction des comités.

● (1200)

M. Mario Laframboise: C'est déjà fait. On est déjà en train de dépenser le million de dollars. Est-ce bien cela?

Mme Audrey O'Brien: Oui.

M. Mario Laframboise: Ce qui est mis en place assure la non-partisanerie.

Mme Audrey O'Brien: Oui, de la même façon qu'on l'a toujours fait pour les comités. Cependant, le nombre de sous-comités a tendance à se multiplier, et les comités et les sous-comités voyagent beaucoup. Le personnel d'appui au travail des comités proprement dit doit être en mesure de répondre à ces nouveaux besoins.

M. Mario Laframboise: M. Corbett mentionnait des consultants affectés à la Bibliothèque du Parlement. Ont-ils été embauchés?

Mme Audrey O'Brien: Nous avons entamé les discussions avec la Bibliothèque du Parlement et avec le Bureau du vérificateur général pour venir en aide aux comités qui voulaient, par exemple, approfondir une étude des budgets des ministères et des agences. C'est fait par l'entremise d'un détachement du Bureau du vérificateur général à la Bibliothèque du Parlement. En tant que personnel de la Chambre des communes, nous ne jouons pas le rôle d'experts en matière de substance, mais plutôt d'experts en processus et en procédure.

M. Mario Laframboise: C'est donc comme un contrat de consultants que vous donnez au Bureau du vérificateur général.

Mme Audrey O'Brien: C'est cela. On rembourse les salaires, parce que ces gens sont en affectation. On a pensé que c'était une bonne façon de procéder, parce que ces gens qui sont au Bureau du vérificateur général ont de la crédibilité; leur non-partisanerie est déjà établie du fait même de leur travail. C'est ce qui fait la différence avec les travaux de recherche que font les différents partis sur ces mêmes questions.

M. Mario Laframboise: Cela veut dire que n'importe quel comité pourrait commander, de façon indépendante, une intervention d'une personne du Bureau du vérificateur général pour étudier un budget.

Mme Audrey O'Brien: C'est cela.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Revenons à vos autobus. Je veux vous remercier pour l'autobus que vous avez ajouté et qui circule jusqu'à 11 heures. J'ai eu des commentaires positifs de personnes ayant une invalidité. Cela a été très apprécié. Vous avez agi rapidement. Je vous en remercie.

Passons maintenant à un autre sujet. Les chauffeurs de camions qui font des livraisons dans nos bureaux à l'édifice Héritage, par exemple, et qui reçoivent des contraventions de la Ville d'Ottawa doivent les payer eux-mêmes. Je trouve que ce n'est pas normal. Je ne crois pas que les chauffeurs des ministères paient des contraventions lorsqu'ils sont mal stationnés à Ottawa.

Mme Audrey O'Brien: Justement, c'est une question qui a été soulevée par votre leader à la Chambre, et j'ai des réponses à ce sujet. Cela fait quelques jours que j'essaie de vous voir ou de retrouver madame.

La politique est assez simple. On se fie aux chauffeurs pour qu'ils ne se retrouvent pas en situation d'infraction. S'ils reçoivent une contravention quelconque lorsqu'ils sont dans un véhicule de la Chambre, effectivement, ils sont responsables de la payer. La raison en est que ce sont eux qui ont enfreint la loi.

M. Yvon Godin: Je ne sais pas si vous comprenez le problème. Il n'y a pas d'endroit où stationner devant l'édifice Héritage pour faire la livraison. C'est ce qu'on m'a dit. Cela signifie-t-il qu'il faut cesser de faire des livraisons à l'édifice Héritage?

Mme Audrey O'Brien: Je pense que les détails qu'on vous a communiqués sur la situation à l'édifice Héritage ne sont pas tout à fait exacts. Si on décide de couper des coins, d'aller un peu plus vite et de stationner devant l'édifice, on s'expose à une contravention. Il y a d'autres façons de procéder, et il y a justement un endroit où on peut stationner. Si on stationne là, il n'y a pas de problème.

• (1205)

M. Yvon Godin: J'aimerais qu'on me donne des détails à ce sujet. J'avais compris qu'il n'y avait pas d'endroit où on pouvait stationner.

Mme Audrey O'Brien: Je vais vous en donner.

M. Yvon Godin: Les gens de Purolator et d'autres compagnies ne reçoivent pas de contraventions, mais les gens de la Chambre des communes en reçoivent.

Mme Audrey O'Brien: D'après les informations que j'ai reçues, il y a une façon de procéder qui nous évite de recevoir des contraventions. Il reste que si on décide d'aller un peu plus vite pour sauver cinq minutes ici et là, on prend une chance.

M. Yvon Godin: J'aimerais qu'on approfondisse la question, parce que je pense que le problème n'est pas là.

Mme Audrey O'Brien: Je vais vérifier cela, en plus d'autres choses, et je vous ferai part des résultats obtenus.

M. Yvon Godin: Il y a aussi la question concernant un chronomètre à la Chambre des communes. Je sais qu'on risque d'en parler de nouveau en comité et je fais part de mon inquiétude au Président de la Chambre. Je ne pense pas que nous souhaitions que, lorsque nous intervenons à la Chambre pendant 35 secondes durant la période de questions, quelqu'un nous dise: « cinq, quatre, trois, deux, un ». Par contre, lorsque nous faisons un discours de 10 ou 20 minutes, il serait intéressant de savoir où nous en sommes, et même qui sera le prochain intervenant.

Comme vous le savez, nous avons visité des législatures dans divers pays et nous avons pu constater qu'elles avaient un tel système. Cela ne semble pas constituer un obstacle. Je pense en fait que ce serait pour nous un avantage. Cela pourrait faire l'objet d'une recommandation.

Le président: Monsieur Godin, je vais demander que ce soit ajouté à l'ordre du jour. Les collègues pourront alors en discuter.

M. Yvon Godin: Mais, monsieur le président, nous en parlons depuis deux ou trois ans.

Le président: Oui, et on a rejeté l'idée il y a deux ou trois ans: j'étais là quand cela s'est produit.

M. Yvon Godin: Nous n'avons pas fini notre rapport.

Le président: Je me souviens d'avoir été là au moins une fois lorsque cela a été rejeté.

M. Yvon Godin: Nous allons faire comme si vous n'étiez pas là.

Le président: Mais non. Si nous avons terminé, j'aimerais savoir si vous êtes prêts à adopter les crédits.

Le crédit 5, sous la rubrique PARLEMENT, moins le montant de 60 398 835 \$ attribué à titre de crédit provisoire, est-il adopté?

Mme Pauline Picard: Nous n'avons pas cette feuille, monsieur le président.

Le président: Vous avez les crédits devant vous.

Mme Pauline Picard: Non. Nous avons les notes de M. le Président, mais nous n'avons rien d'autre.

Le président: Si nous n'avons pas ces documents, je vais remettre cette partie des travaux à la prochaine réunion. En fait, ça se trouve sur le document.

Mme Pauline Picard: Nous ne l'avions pas.

Le président: Pardonnez-moi, mais pendant qu'on distribue le document, j'aimerais porter un fait à votre attention. Nous avons demandé au directeur général des élections de comparaître au comité la semaine prochaine. Or, il n'y sera pas. La semaine suivante, c'est nous qui ne serons pas ici. Cela signifie que la prochaine date où il pourrait se présenter serait le 3 mai. Ça va?

• (1210)

M. Yvon Godin: Monsieur le président, je ne sais pas comment il serait possible de faire savoir au directeur général des élections que nous n'avons pas reçu les remboursements d'Élections Canada.

Le président: C'est chose faite. À la dernière rencontre, nous lui avons demandé de comparaître pour nous parler précisément de cette question. Cela se fera donc le 3 mai. En principe, nous parlons de réforme électorale les mardis. Nous avons déjà reporté cette discussion à jeudi, mais nous allons la remettre à l'horaire de mardi, puisque c'est notre façon habituelle de procéder et qu'en plus, le directeur général des élections ne sera pas présent.

Mme Pauline Picard: Monsieur le président, il est à l'extérieur du pays?

Le président: C'est ce qu'on nous a dit.

Monsieur le greffier, pouvez-vous nous donner des détails?

Le greffier du comité: On m'a dit qu'il se trouvait à l'extérieur de la ville, et non du pays.

Mme Pauline Picard: À mon avis, il serait urgent qu'il vienne nous expliquer ce qu'il advient du remboursement de nos dépenses. Vous savez ce qu'il y a à l'horizon. Nous avons donc besoin de ce remboursement. Or, en reportant cette rencontre au 3 mai, il est possible, si on n'exerce pas de pressions, qu'on ne reçoive ces remboursements qu'en juin ou à l'automne.

Le président: Cela ne veut pas dire que les remboursements ne se font pas. Il est question ici de la présence du directeur général des élections. Je ne me fais pas son défenseur pour autant. Je pourrais dire à notre greffier, si vous pensez que c'est une bonne idée, que nous voudrions recevoir avant la prochaine réunion une lettre d'Élections Canada nous précisant combien de chèques ont été envoyés, combien ne l'ont pas été, et dans combien de temps ce dossier sera finalisé. Est-ce que ce serait une bonne chose que nous recevions cela pour mardi?

Mme Pauline Picard: Monsieur le président, j'aimerais que mes collègues me disent s'ils sont d'avis que nous devons demander à M. Jean-Pierre Kingsley d'être présent à notre séance de mardi prochain. C'est urgent. Nous avons des questions à lui poser et nous ne pouvons pas attendre jusqu'au mois de mai.

Si mes collègues sont d'accord, le comité doit demander, par l'intermédiaire de son président, à M. Kingsley de se présenter devant le comité mardi prochain, à moins que l'engagement qu'il a pris soit encore plus important que ce que les députés ont à lui demander.

Le président: Est-ce une motion?

Mme Pauline Picard: Oui, c'est une motion.

Le président: Pouvez-vous nous en répéter le contenu?

Mme Pauline Picard: Je propose que le comité somme le directeur général des élections de se présenter au comité mardi prochain, à l'heure à laquelle le comité se réunit habituellement.

Le président: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président: Monsieur le greffier, veuillez en informer M. Kingsley. S'il a une raison tout à fait extraordinaire...

M. Yvon Godin: L'année dernière, la même situation s'est présentée. Il était dans un autre pays, et on a dit qu'il n'était pas obligé de venir. Il est venu quand même. Il doit avoir une bonne raison pour ne pas venir.

Je suis d'accord avec ma collègue Mme Picard. Il y aura peut-être une élection bientôt. Il y a de l'argent qui est censé être versé aux partis politiques. Cela n'est pas fait. On veut savoir pourquoi.

Le président: Compte tenu du fait que nous avons terminé le débat et qu'on a voté, nous allons maintenant adopter les crédits. Merci, monsieur le Président, pour votre comparution. Je remercie également M. le greffier, Mme le sous-greffier et les autres témoins.

Le crédit 5, sous la rubrique PARLEMENT, moins le montant de 60 398 835 \$ attribué à titre de crédit provisoire, est-il adopté?

PARLEMENT

Chambre des Communes

Crédit 5 — Dépenses du Programme..... 241 595 000 \$

(Le crédit 5 est adopté.)

Le président: Dois-je faire rapport du Budget principal des dépenses à la Chambre?

Des députés: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président: Mardi prochain, je ne mettrai rien d'autre à l'ordre du jour. Je veux revenir sur le sujet. Je n'ai pas d'explications. Il est peut-être en vacances. Il se repose peut-être avant une éventuelle élection. Il est peut-être loin d'ici, dans un autre pays. Je ne le sais pas. Je ne l'ai pas demandé. Ce n'est pas une affirmation. J'essaye d'avoir des éclaircissements de la part des collègues. Est-ce que vous voulez qu'une autre personne d'Élections Canada compare à sa place?

Des députés: D'accord.

Le président: Donc, s'il est absent, quelqu'un d'autre pourrait le représenter.

Mme Pauline Picard: Il faudrait qu'il ait une très bonne raison.

Le président: Donc, on s'entend. On veut qu'il soit présent à ce comité, mais s'il lui était absolument impossible d'être présent, pour une bonne raison, une autre personne mandatée pour répondre à ces questions se présenterait à sa place.

Des voix: D'accord.

Le président: Madame Longfield, on vous écoute.

[Traduction]

L'hon. Judi Longfield: À ce sujet, je voudrais justement soulever la question des remboursements, et tout ça. Je sais que cette question... Disons que ce retard me déçoit beaucoup.

Mon directeur financier a appelé Élections Canada. On lui a dit qu'il n'avait fait que la moitié du travail. Quand il a demandé ce que cela voulait dire, on lui a répondu que c'est ce qu'on leur avait dit de nous dire, et on a refusé de le laisser parler à quelqu'un au Service des finances. Voilà le genre de choses que nous ne devrions pas avoir à supporter, à mon avis. Il m'a dit qu'ils ont été très secs avec lui, alors que c'est un avocat de très bonne réputation dans ma localité. Il est connu pour son tact, et cette attitude l'a vraiment offusqué.

Le président: D'accord. J'invite donc les membres à se préparer en prévision de la prochaine réunion.

Monsieur LeBlanc.

• (1215)

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le président, je pense que les collègues devraient peut-être savoir ce qui m'est arrivé. Comme pour Judi, c'est mon agent officiel, un ex-associé de mon cabinet d'avocats, qui a fait l'appel. Il ne voulait pas parler seulement du remboursement, en fait, nous nous retrouvons dans une situation heureuse mais étrange, en ce sens qu'il a un excédent très considérable dans son compte. En tant qu'agent officiel, il a un excédent d'environ 40 000 \$, si je ne m'abuse, et légalement—cela n'a rien à voir avec le remboursement—il n'a pas le droit de remettre cet argent à l'Association libérale, tant qu'il n'aura pas reçu la permission d'Élections Canada, alors qu'il n'arrive pas à l'obtenir. Il fait donc face à un problème double.

[Français]

C'est doublement ridicule. Il est obligé de retenir ce montant. C'est fou! On pourrait avoir une élection...

[Traduction]

Le président: Nous sommes en train de parler aujourd'hui de faits qu'il faudra plutôt présenter la semaine prochaine, mais évidemment...

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Justement pour la prochaine réunion, souhaitez-vous que l'on parle surtout de nos problèmes individuels, ou pourrions-nous aussi poser des questions au sujet des politiques d'Élections Canada, et notamment la raison pour laquelle ce dernier interprète la loi actuelle de cette façon? Pour moi, ce n'est pas une question pertinente en ce qui concerne sa politique. Elle n'est peut-être pas pertinente pour ce qui est de répondre aux préoccupations particulières...

Le président: Je n'ai pas l'habitude de dire aux collègues comment ils devraient poser leurs questions mais, vu la nature du travail de ce comité, le fait de parler de problèmes individuels vous amène presque toujours à parler d'un problème généralisé, puisque chacun d'entre nous, d'une manière ou d'une autre, est une illustration du problème généralisé. En tout cas, les membres du comité voudront peut-être en tenir compte. Ils voudront peut-être aussi consulter leurs propres collègues au sujet de problèmes précis, et voir avec eux ce qu'ils voudraient avoir.

Quelqu'un voudrait-il proposer l'ajournement...

L'hon. Judi Longfield: J'en fais la proposition.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.